



**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**  
*Réunion du Conseil Municipal*  
*8 juillet 2021 – 19h30.*

**Étaient présents :** Jean-François DELEPAU, Corinne HARALAMBON, Romain BRESSAND, Christine FUMERO, Lilian LESCOUZERE, Véronique TRIBOUT, Sylvie MALAMAN, Carole LAFENETRE, Jean-François PARNAUT, Maximilien VREULZ, Valentin POULIT, Lorenzo LOZANO CHANCA, Jean-Claude LALANNE, Christian GUIDEZ, Julien LIQUIERE.

**Absent – excusé :** néant.

**Procuration :** néant.

Monsieur Romain BRESSAND a été nommé secrétaire.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021, ayant été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire, demande si ce document appelle des observations de leur part.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021.

**DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

DeMA 2021/4 – Location en urgence et à titre transitoire de l'ancien presbytère à Monsieur DAVIAUD Gérard, dont l'habitation principale a subi un important dégât des eaux rendant sa maison impropre à l'usage. Loyer mensuel fixé à 570 euros.

**DEL\_2021\_07\_1**

**CDG 40 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'envoi par le Centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale des Landes, de la nouvelle convention de mise à disposition d'un travailleur social du CDG 40 au profit des personnels des collectivités et établissements publics landais.

Il informe que, sur le département des Landes, sont mises à disposition, par le CDG40, deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale, qui reçoivent et accompagnent les agents des collectivités territoriales landaises qui rencontrent des problématiques personnelles et /ou professionnelles.

Ce service social propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Les agents seront reçus sur leur secteur géographique, en toute confidentialité.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour les collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés obligatoires ou volontaires au CDG 40 ou adhérents au « socle commun ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le CDG 40, la nouvelle convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du Centre de Gestion ainsi que les éventuels avenants à venir.

**DEL\_2021\_07\_2**

**CDG 40 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour répondre à la demande des collectivités territoriales et établissements publics, le conseil d'administration du CDG des Landes, par délibération en date du 3 novembre 1993, a créé un service de médecine préventive et de prévention des risques professionnels.

Ce service, assuré par des médecins spécialisés et personnels qualifiés recrutés à cet effet par le Centre de gestion, est mis à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent. Les missions du service sont définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ; elles correspondent à une mission d'intérêt général, et répondent à un but d'utilité sociale.

Une convention, élaborée par le CDG40, a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine préventive assurera au profit de la commune.

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité ou l'établissement signataire de la présente convention est fixé au titre de l'année 2021 à la somme de 77,20€ toutes charges comprises par agent.

Chaque conseiller municipal ayant pris connaissance de la convention d'adhésion au service médecine du CDG40, Monsieur le Maire demande de procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes (CDG40) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte ainsi que les éventuels avenants à venir.

**DEL\_2021\_07\_3**

**« MAISON DE L'ÉVECHÉ »  
PROJET HABITATS INCLUSIFS : RELEVES TOPOGRAPHIQUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'habitats inclusifs sur la propriété récemment acquise : « Maison de l'Évêché ».

Afin de procéder à l'étude, il est nécessaire, au préalable, de réaliser des relevés topographiques du terrain.

Il présente 2 devis pour cette prestation :

- SGEA : 1 200 euros HT (1 440 euros TTC)
- Clément BERLON – BEMOGE : 800 euros HT (960 euros TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par Clément BERLON – BEMOGE, d'un montant de 800 euros HT (960 euros TTC) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Présentation, aux conseillers municipaux, du compte-rendu photos de la visite de SERRESLOUS, commune sur laquelle ont été construits 4 habitats de type inclusif, d'environ 55 m<sup>2</sup> chacun.**

**DEL\_2021\_07\_4****« MAISON DE L'ÉVÊCHÉ »  
PROJET HABITATS INCLUSIFS : ARCHITECTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- le projet de construction d'habitats inclusifs sur la propriété récemment acquise : « Maison de l'Évêché ».
- qu'il convient de lancer l'étude de faisabilité afin de déposer rapidement le permis de construire.

Madame Christine FUMERO, adjointe au Maire en charge des Finances, présente 2 devis pour les prestations suivantes : esquisse + avant-projet sommaire + dépôt du permis de construire :

- SRZ ARCHITECTURE : 14 274 euros HT (17 128,80 euros TTC)
- 2L ARCHITECTURE : 8 060 euros HT (9 672 euros TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par 2L ARCHITECTURE, d'un montant de 8 060 euros HT (9 672 euros TTC) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**DEL\_2021\_07\_5****SUBVENTION ASSOCIATION**

Pour ce dossier, Monsieur Jean-François PARNAUT ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention suivante : Banda LOS CRAIGNOS et demande à l'assemblée de se prononcer :

Association / organisme	Votants	Résultat du vote	Montant attribué
<u>Banda LOS CRAIGNOS :</u>			
- Subvention de fonctionnement annuelle	14	14 pour	800 €
- Subvention exceptionnelle « Covid 19 »	14	14 pour	500 €

**ÉGLISE - DEPOSE DE LA CHAIRE :  
- CHOIX DU DEVIS**

Monsieur Lilian LESCOUZERE, adjoint au Maire en charge des bâtiments, rappelle que la chaire à prêcher (objet mobilier inscrit à l'inventaire des monuments historiques) doit être déposée : la cuve de la chaire présente un déversement assez important et est désolidarisée du mur. Elle a été étayée en urgence pour la sécuriser. Plusieurs marches de l'escalier sont effondrées, son accès a été condamné.

Il informe que ce dépôt ne peut être réalisé qu'après accord des services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), qui demande des devis supplémentaires relatifs à la restauration de la chaire.

Le choix du devis relatif à la dépose est donc reporté dans l'attente de l'accord de la DRAC.

**DEL\_2021\_07\_6****TRAVAUX RUE DE LA REPUBLIQUE – REFECTION TROTTOIR**

Romain BRESSAND, adjoint au Maire en charge de la voirie, informe l'assemblée du très mauvais état du trottoir rue de la République.

Il indique avoir sollicité 2 entreprises pour la réalisation de ces travaux de réfection.

A ce jour, un seul devis a été réceptionné en mairie : Société Route Ouvrière Aturine : 8 636,20 euros HT (10 363,44 euros TTC).

Attente d'une 2<sup>ème</sup> proposition demandée à la Société COLAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder aux travaux de réfection du trottoir rue de la République ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à accepter le devis répondant au mieux à la demande (tarif + prestation).

#### **DEMANDE DU CAZERIEN : INSTALLATION D'UNE TERRASSE EN BOIS SUR L'ESPACE PUBLIC**

*Pour ce dossier, Monsieur Jean-François DELEPAU, Maire, ne prend pas part ni aux débats, ni au vote*

Le conseil municipal est informé du souhait de la gérante du bar/restaurant le Cazérien d'augmenter sa capacité d'accueil en extérieur, par la mise en place d'une terrasse en bois démontable (d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>) en prolongement de la terrasse actuelle.

Les conseillers municipaux, ayant pris connaissance du courrier et du plan qui l'accompagne, sont favorables à cette demande, à l'unanimité.

#### **DIVERS / INFORMATIONS**

##### **CCAS : INFORMATION SUR LES 4 MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS comprend, en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire.

- Les membres élus par le conseil municipal sont : C Haralambon, V Tribout, S Malaman et J-C Lalanne (Le Maire étant président de droit).
- Il informe que les membres qu'il a nommés sont : Danielle DION ; Arlette LOZANO ; Francis DESBLANCS et Jean-Michel ESTEFFE.

##### **ÉLAGAGE SUITE A LA VISITE DE M. THOBY**

Romain BRESSAND, adjoint au Maire, rend compte de la visite, en date du 22 juin, de Jean et Frédérique THOBY, consultants, sollicités afin de livrer un diagnostic sur l'état sanitaire de plusieurs arbres communaux.

##### **HAIE PROPRIÉTÉ « MAÏSADOUR »**

Il est décidé de consulter l'ensemble des riverains et du voisinage avant d'intervenir.

##### **SITE INTERNET DE LA MAIRIE REMANIÉ.**

Mesdames Corinne HARALAMBON, adjointe au Maire, et Carole LAFENETRE exposent les changements opérés (ajouts d'onglets, amélioration de l'apparence...).

Madame HARALAMBON propose d'inscrire la commune au dispositif INTRAMUROS. Cette application mobile, mise gratuitement à disposition par l'Alpi, permet d'établir un lien direct avec les citoyens du territoire pour les informer et les alerter de manière rapide, efficace et économique.

##### **PROJET DE LOTISSEMENT PRIVÉ.**

Monsieur le Maire informe sur le projet de création d'un lotissement privé (5 lots), avenue du Comte de Dampierre.

- **ORGANISATION DISTRIBUTION DOCUMENTS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

- **GROUPES DE TRAVAIL.**

Monsieur Julien LIQUIÈRE intègre les 2 groupes de travail suivants : FINANCES et ANIMATIONS, CULTURE, SPORTS, INFORMATION, COMMUNICATION.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 16 juillet 2021.

Le Maire,

Jean-François DELEPAU